

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2023

Présents : Jean-Marie ESCLAMADON, Thomas RAGOT, Céline DEGLANE, Nicolas ROEHRIG, Olivier GUILLOT, Corinne CHARPENTIER, Véronique DEBRAUWER, Vincent NAUDIN, Maryse JARDIN, Gérard VECLIN, Dominique GARGAUD, Typhanie BRANDY et Michel TROUILLARD.

Absente excusée : Julie POUSSE donne pouvoir à Olivier GUILLOT

Début de séance : 20h05

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Typhanie BRANDY est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2023.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal précédent est approuvé à 14 voix.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, dans les 8 jours qui suivent la réunion du Conseil Municipal nous devons publier la liste des délibérations approuvées ou rejetées. Le procès-verbal doit être rendu public après approbation lors du conseil suivant.

3- Vote du compte de gestion 2022 des budgets Eau, Assainissement, Commun, Transport scolaire et Aire naturelle – Logis des Treilles

Le compte de gestion :

C'est la comptabilité de la commune tenue par le Trésorier. Il doit être identique au compte administratif de la commune. C'est le compte de résultat du Trésorier.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Les comptes de gestion 2022 (pour le budget principal et les budgets annexes) sont, après vérification avec le Service de Gestion Comptable de BELLAC, conformes à nos comptes administratifs 2022.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les comptes de gestion produits par le SGC de BELLAC.

Pas de remarques du conseil municipal

Vote : 14 pour

Délibération adoptée

4- Vote des comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes

Le compte administratif :

C'est un document budgétaire qui permet de faire apparaître le montant réel des dépenses et des recettes sur l'année civile pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. C'est le bilan de l'année écoulée.

Président : (en l'absence du Maire qui ne peut pas participer au vote)

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote de chaque Compte Administratif 2022.

➤ Budget Eau 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - EAU				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		77 627,44 €		150 954,94 €
Opérations de l'exercice	170 309,76 €	163 111,43 €	95 619,05 €	54 771,11 €
TOTAUX	170 309,76 €	240 738,87 €	95 619,05 €	205 726,05 €
Résultats de l'exercice	7 198,33 €		40 847,94 €	
Résultats de clôture		70 429,11 €		110 107,00 €
Restes à réaliser			13 789,20 €	64 809,82 €
TOTAUX CUMULES	170 309,76 €	240 738,87 €	109 408,25 €	270 537,87 €
RESULTATS DEFINITIFS		70 429,11 €		161 127,62 €

Remarques du conseil municipal :

Concernant le budget EAU, le déficit a diminué, lié en partie à l'augmentation du tarif de l'eau. Les dépenses d'investissement concernent la station de Montgénéie essentiellement. Les recettes en investissement correspondent aux subventions pour les travaux Montgénéie. Il y a des restes à réaliser, liés aux captages et aux travaux Montgénéie. Toutes les subventions n'ont pas été reçues.

➤ Budget Assainissement 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 786,00 €		131 880,03 €
Opérations de l'exercice	22 754,33 €	20 930,76 €	2 411,00 €	11 707,51 €
TOTAUX	22 754,33 €	26 716,76 €	2 411,00 €	143 587,54 €
Résultats de l'exercice	1 823,57 €			9 296,51 €
Résultats de clôture		3 962,43 €		141 176,54 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	22 754,33 €	26 716,76 €	2 411,00 €	143 587,54 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 962,43 €		141 176,54 €

Remarques du conseil municipal :

Concernant le budget Assainissement, les recettes sont légèrement inférieures aux dépenses dans la partie fonctionnement. Pour les investissements, il y a eu très peu de dépenses d'investissement, le résultat définitif est en excédent.

➤ **Budget Transport scolaire 2022**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - TRANSPORT SCOLAIRE				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		20 590,04 €		36 601,73 €
Opérations de l'exercice	46 931,35 €	48 375,40 €	432,00 €	
TOTAUX	46 931,35 €	68 965,44 €	432,00 €	36 601,73 €
Résultats de l'exercice		1 444,05 €	432,00 €	
Résultats de clôture		22 034,09 €		36 169,73 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	46 931,35 €	68 965,44 €	432,00 €	36 601,73 €
RESULTATS DEFINITIFS		22 034,09 €		36 169,73 €

Concernant le budget transport scolaire, il n'y a pas de commentaire.

➤ **Budget Aire naturelle – Logis des Treilles 2022**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AIRE NATURELLE-LOGIS DES TREILLES				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			95 711,33 €	
Opérations de l'exercice	41 726,02 €	41 570,84 €	88 164,55 €	13 321,56 €
TOTAUX	41 726,02 €	41 570,84 €	183 875,88 €	88 988,57 €
Résultats de l'exercice	155,18 €		74 842,99 €	
Résultats de clôture	155,18 €		94 887,31 €	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	41 726,02 €	41 570,84 €	183 875,88 €	88 988,57 €
RESULTATS DEFINITIFS	155,18 €		94 887,31 €	

dont 75 667,01 € de reprise du résultat excédentaire fonctionnement 2021.

Remarques du conseil municipal :

Concernant le budget Aire naturelle - Logis des Treilles, ce dernier avait un budget de fonctionnement à 0. Le budget termine déficitaire à 155€18. Côté investissement, il y a un déficit au début de l'exercice, des travaux ont été engagés pour les aires de stationnement stabilisées pour les camping-cars notamment et le remboursement de l'emprunt. La partie recettes correspond aux subventions. L'excédent de fonctionnement de 2021 avait été reporté en investissement pour alimenter le besoin de financement.

➤ **Budget Commune 2022**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		111 836,55 €	108 856,98 €	
Opérations de l'exercice	831 294,37 €	982 205,45 €	201 228,45 €	105 337,25 €
TOTAUX	831 294,37 €	1 094 042,00 €	310 085,43 €	197 628,69 €
Résultats de l'exercice		150 911,08 €	95 891,20 €	
Résultats de clôture		262 747,63 €	112 456,74 €	
Restes à réaliser			105 050,24 €	99 215,50 €
TOTAUX CUMULES	831 294,37 €	1 094 042,00 €	415 135,67 €	296 844,19 €
RESULTATS DEFINITIFS		262 747,63 €	118 291,48 €	

dont 92 291,44 € de reprise du résultat excédentaire fonctionnement 2021

Remarques du conseil municipal :

Concernant le budget Commune, dans la partie investissement, il y a des restes à réaliser en dépense et en recette. (Les travaux des vestiaires des agents notamment, travaux dans l'ancien collège Géonat et construction d'un garage route de Vaulty), la partie investissement reste déficitaire. Même si les subventions n'ont pas toujours été à la hauteur des demandes, les dépenses associées ont donc été revues quand cela a été possible.

Le Maire quitte la salle pour permettre le vote des comptes administratifs des différents budgets,

Sous la présidence de Maryse JARDIN, chaque compte administratif est voté :

Compte administratif EAU, 13 voix Pour, adopté

Compte administratif ASSAINISSEMENT 13 voix Pour, adopté

Compte administratif TRANSPORT SCOLAIRE 13 voix Pour, adopté

Compte administratif AIRE NATURELLE – LOGIS DES TREILLES 13 voix Pour, adopté

Compte administratif COMMUNE 13 voix Pour, adopté.

Le Maire revient dans la salle pour la suite de la séance,

5- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022

L'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs permet d'affecter les résultats avant l'élaboration des budgets primitifs.

➤ Budget Eau

POUR MEMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	77 627,44 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	150 954,94 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Solde d'exécution de l'exercice	DEFICIT	40 847,94 €
- Solde d'exécution cumulé	EXCEDENT	110 107,00 €

RESTE A REALISER AU 31/12/2022 :

- Dépenses d'investissement	13 789,20 €
- Recettes d'investissement	64 809,82 €
SOLDE	51 020,62 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	EXCEDENT	110 107,00 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	EXCEDENT	51 020,62 €
	Total	161 127,44 €
Besoin de financement total		0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	DEFICIT	7 198,33 €
- Résultat antérieur	EXCEDENT	77 627,44 €
Total à affecter		70 429,11 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	70 429,11 €
--	--------------------

Remarques du conseil municipal :

Pour le budget EAU, il n'y a pas de besoin de financement particulier car il est en excédent.

Vote : 14 voix Pour, adopté.

➤ Budget Assainissement

POUR MEMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 786,00 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	131 880,03 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Solde d'exécution de l'exercice	EXCEDENT	9 296,51 €
- Solde d'exécution cumulé	EXCEDENT	141 176,54 €

RESTE A REALISER AU 31/12/2022 :

- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	0 €
SOLDE	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	EXCEDENT	141 176,54 €
- Rappel du solde des restes à réaliser		0 €
	Total	141 176,54 €

Besoin de financement total 0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	DEFICIT	1 823,57 €
- Résultat antérieur	EXCEDENT	5 786,00 €
	Total à affecter	3 962,43 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	3 962,43 €
--	-------------------

Pour le budget ASSAINISSEMENT

Vote : 14 voix Pour, adopté

➤ **Budget Transport scolaire**

POUR MEMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	20 590,04 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	36 601,73 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Solde d'exécution de l'exercice	DEFICIT	432,00 €
- Solde d'exécution cumulé	EXCEDENT	36 169,73 €

RESTE A REALISER AU 31/12/2022 :

- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	0 €
SOLDE	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	EXCEDENT	36 169,73 €
- Rappel du solde des restes à réaliser		0 €
	Total	36 169,73 €
	Besoin de financement total	0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	EXCEDENT	1 444,05 €
- Résultat antérieur	EXCEDENT	20 590,04 €
	Total à affecter	22 034,09 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	22 034,09 €
--	--------------------

Pour le budget TRANSPORT SCOLAIRE,

Vote : 14 voix Pour, adopté

➤ **Budget Aire naturelle – Logis des Treilles**

POUR MEMOIRE :

- Pas de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté	95 711,33 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Solde d'exécution de l'exercice	DEFICIT	74 842,99 €
- Reprise du résultat excédentaire 2021	EXCEDENT	75 667,01 €
- Solde d'exécution cumulé	DEFICIT	94 887,31 €

RESTE A REALISER AU 31/12/2022 :

- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	0 €
SOLDE	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	DEFICIT	94 887,31 €
- Rappel du solde des restes à réaliser		0 €
	Total	94 887,31 €
Besoin de financement total		94 887,31 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	DEFICIT	155,18 €
- Résultat antérieur		0,00 €
	Total à affecter	155,18 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Déficit de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 - ligne 002 (report à nouveau débiteur)	155,18 €
---	-----------------

Remarques du conseil municipal :

Pour le budget AIRE NATURELLE – LOGIS DES TREILLES, il y a un déficit dans la section d'investissement ainsi que dans la section de fonctionnement.

Vote : 14 voix Pour, adopté.

➤ Budget Commune**POUR MEMOIRE :**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	111 836,55 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté	108 856,98 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Solde d'exécution de l'exercice	DEFICIT	95 891,20 €
- Reprise du résultat excédentaire 2021	EXCEDENT	92 291,44 €
- Solde d'exécution cumulé	DEFICIT	112 456,74 €

RESTE A REALISER AU 31/12/2022 :

- Dépenses d'investissement	105 050,24 €
- Recettes d'investissement	99 215,50 €
SOLDE	5 834,74 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	DEFICIT	112 456,74 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	DEFICIT	5 834,74 €
	Total	118 291,48 €
Besoin de financement total		118 291,48 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	EXCEDENT	150 911,08 €
- Résultat antérieur	EXCEDENT	111 836,55 €
	Total à affecter	262 747,63 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit au compte 1068 sur B.P. 2023)	118 291,48 €
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	144 456,15 €

Remarques du conseil municipal :

Pour le budget COMMUNE, dans la section d'investissement, il y a un déficit et dans la section fonctionnement, il y a un excédent. Quand il y a du positif dans la section fonctionnement, il faut couvrir la section d'investissement si elle est en déficit ce qui est le cas. Donc il y a un équilibre des deux sections et il restera un excédent de 144 456.15€ reporté en excédent de fonctionnement sur le budget 2023.

Vote : 14 voix Pour, adopté.

6- Durée d'amortissement des travaux réalisés en 2022 : station de Montgéné et protection des captages

Il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement des travaux de sécurisation pour les ressources en eau de la station de Montgéné (69 999.96€) et de protection des captages de Passeix, de la Betoulle, des Forages 1 et 2 et les Chapus (20 022.00€) réalisés en 2022 sur le budget EAU.

Il vous est proposé une durée de 20 ans (90 021.96€ / 20 = 4501.09€).

Remarque du conseil : attention la durée est peut-être un peu courte. De plus, cette somme sera prise sur le budget fonctionnement ce qui va faire grandir le déficit.

Vote 13 voix pour, 1 voix contre.

Délibération adoptée.

7- Réhabilitation de la station d'épuration du Boucheron – demande de subvention au Département et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Par délibération n° 2022-068 du 14 octobre 2022, il a été décidé du remplacement de la station d'assainissement du Boucheron.

Le coût total s'élèverait à 138 000 € H.T., soit 165 600 € T.T.C.

La commune peut prétendre à des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1- une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 40% soit 55 200 €,

2- une subvention du Département à hauteur de 30 % soit 41 400 €,

3- un prélèvement sur fonds propres de la commune de 30 % du montant total H.T., soit 41 400 €.

Il est proposé d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Remarques du conseil : Les taux des subventions ne sont pas certains cependant les calculs ont été faits en concertation avec un représentant de chaque structure partenaire. De plus, ces travaux sont nécessaires.

Vote 14 voix pour,

Délibération adoptée

8- Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Haute-Vienne de chemins ruraux de la commune de Cieux du Sentier des Moines de la commune de Mortemart

La commune de Mortemart a sollicité l'accord de la commune de Cieux pour l'inscription du Sentier des Moines, qui emprunte certains chemins ruraux et une partie du Sentier des Mégalithes de Cieux, au PDIPR. Il vous est demandé :

- D'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « Sentier des moines », présenté par la Commune de Mortemart,
- D'approuver l'inscription au PDIPR des chemins ruraux de Cieux suivants : (CR= chemin rural, SN= sans nom, p.= parcelle)

Sentier des moines

- CR SN de P. F 1396 à F 604
- CR SN de p. F 122 à F 176
- CR SN de p. F 187 à F 1289
- CR SN de p. F 16 à F 10
- CR SN de p. E 1220 à F 13
- CR SN mitoyen Montrol-Sénard longeant p. E 1378

L'engagement pour la commune de Cieux est de :

- Ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- Conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- Autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- Assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;
- Autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- Autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage, ...)
- Autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

Remarques du conseil : l'obligation principale est l'entretien du chemin. Mais il est déjà entretenu par la commune aujourd'hui sur la partie Sentier des Mégalithes. Il y aura deux petites parties supplémentaires à entretenir.

**Vote 14 voix pour,
Délibération adoptée.**

9- Modification du tarif de l'eau assainie

Par délibération n° 2022-049 du 30 août 2022, il a été décidé la modification des tarifs de l'eau potable consommée, de l'abonnement et de la location du compteur. Seul le tarif du m3 d'eau assainie n'a pas été modifié.

Pour une harmonisation des tarifs, il serait nécessaire d'augmenter le tarif du m3 d'eau assainie de 1.21€ à 1.50€

**Vote 14 voix pour,
Délibération adoptée.**

Questions diverses :

- *Adressage des rues de la commune de Cieux*

À la suite d'échanges avec les services de La Poste, ils proposent d'assurer ce service pour une meilleure visibilité des adresses (pour les secours, livraison de colis, la fibre...). La mise à jour est donc nécessaire pour satisfaire aux besoins de sécurité et à l'intégration des adresses de Cieux dans la Base adresse nationale (BAN). Des noms de rue devront être attribués ainsi que des nouvelles numérotations si nécessaire. Ce service est payant avec plusieurs prestations comprises. Plusieurs communes voisines ont déjà fait appel à ce service, un échange avec elles pourrait être envisagé pour avoir des avis. Il y aura possibilité de faire des demandes de subventions.

- *Service civique « lutter contre la facture numérique »*
Alexis GIRARD a démarré sa mission lundi. Il est actuellement en train de travailler sur la communication de son activité pour informer la population de sa démarche.

- Autres points à la demande :

Concernant le projet d'ossuaire, les actions ont avancé. L'ossuaire devrait être finalisé d'ici quelques semaines.

Dans le cadre du label Cieux, terre d'accueil, une rencontre avec les nouveaux habitants (de 2020 à 2023) est prévue le 9 juin.

Les marchés d'été. La 2nde édition des Marchés d'été reprend dès le 26 mai. Pour une meilleure organisation, une réunion avec les commerçants de Cieux et les participants aux marchés est prévu le jeudi 13 avril à 19h.

Concernant la borne de recharge électrique, nous sommes en attente du rapport du Consuel.

22h02 : levée de séance.

Typhanie BRANDY
Secrétaire de séance



Le Maire
Jean-Marie ESCLAMADON

